

S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire

Balayeuse intercommunale	1
Rappels de bon sens et de civisme	1
Délibérations des Conseils Municipaux du 2 mars et 31 mai 2017	2
Le clin d'œil alsacien	4
Ba ba	4
Victoire du FC	4
Inauguration gaz	4
Arrivée de la fibre	4
Parquet salle po	4
Sacs de tri c'est écrit dessus	4
Fermeture mairie	4
Calendrier des manifestations	6

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi et vendredi
8h30-12h00 / 13h -17h30
Mardi et jeudi
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



Balayeuse intercommunale

La balayeuse intercommunale sera présente dans notre village les **mardi 20 et mercredi 21 juin à partir de 8h** pour un balayage de toutes les rues. Comme toujours, afin d'améliorer l'efficacité de cette intervention, il serait souhaitable de **nettoyer vos trottoirs et désherber vos caniveaux et abords des propriétés. Vous avez la possibilité de laisser les tas (balayés la veille) dans le caniveau, ils seront retirés par la balayeuse.** Nous vous remercions également par avance de **ne pas garer vos voitures dans la rue.**



Rappels de bon sens et de civisme

Il est bien agréable pour tous de se balader dans le village et ses environs. Toute la famille... et bien sûr le fidèle Toutou passent un bon moment en plein air. Cependant, pour que les promenades ne virent pas au cauchemar pour les sandalettes et que chacun puisse profiter des chemins, rues, ruelles et massifs... il est obligatoire de ramasser les déjections de notre fidèle compagnon et de les jeter ensuite dans votre poubelle. Cette recommandation, pour le bien être de tous, contribue à l'embellissement de notre cadre de vie.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Par ailleurs, les animaux sont tenus de ne pas divaquer sur la voie publique et doivent être tenus en laisse.

Par respect pour les riverains, nous vous remercions de ne pas déposer vos bouteilles dans les conteneurs à verre de **22h à 7h en semaine et de 22h à 10h samedi, dimanche et jours fériés.**

Pour la sécurité de tous, nous vous prions de ramasser vos débris de verre et ne pas laisser sur place les matériaux impropres à la collecte ou les contenants dont la taille est supérieure à celle des orifices prévus. Merci de les déposer en déchetterie.

La belle saison signe le retour de l'entretien des jardins. Il est rappelé que tous les outils mécanisés de jardinage, mais également les outils de bricolage sont à utiliser uniquement les jours ouvrables dans le respect des horaires de repas et de manière raisonnée afin de limiter les désagréments pour tous.

En cas de non-respect manifeste de ces règles, il est possible de faire appel aux brigades vertes 7j/7 au 03 89 74 84 04.

Depuis quelques années la commune limite l'utilisation des désherbants. Afin de vous associer aux efforts de nos services techniques dans l'entretien des espaces verts, nous vous remercions de bien vouloir désherber et balayer les trottoirs et les caniveaux devant vos propriétés.



Journée Citoyenne 13/05/2017
Photo : C. ZIMMERMANN

Numéro
91
Juin
2017

Fermeture Mairie

La mairie sera fermée du 21 au 30 juillet 2017 et du 14 au 20 août 2017.

Grands anniversaires 2017 (suite)

Rappel : Si vous ne souhaitez pas figurer dans cette rubrique, nous vous remercions d'en informer la Mairie

Anniversaires

70 ans		
9 août	MASI	Nicolas
21 août	DESMETTRE	Théodore
11 octobre	WEISS	Lucienne
11 octobre	WEISS	Roger
15 octobre	MEYER	Michel
26 novembre	KUENTZ	Ginette
12 décembre	CONRAD	Jean-Claude
75 ans		
15 septembre	LOISEL	Christian
3 octobre	JUDAS	André
80 ans		
9 juillet	BURKLEN	Angèle
15 octobre	VONESCH	Hubert
16 novembre	HANSER	Charles
27 novembre	GUTLEBEN	Lucie
85 ans		
20 décembre	WILD	Odile
86 ans		
18 août	KUENTZ	Aimé
87 ans		
20 décembre	STUDER	Laure
88 ans		
26 juillet	DUDEK	Stanislas
23 décembre	BAUMANN	Lucie
89 ans		
28 décembre	GUTLEBEN	Aline
92 ans		
12 juillet	ELMLINGER	Marguerite
93 ans		
30 octobre	HORN	Marguerite

Noces d'or

29 septembre
BOOG Marius et Suzanne

Noces de diamant

27 décembre
GRIMM Pierre et Marcelle

Délibérations des Conseils Municipaux du 2 mars et 31 mai 2017



1. Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière

Le code rural prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière installée sur le territoire d'une autre commune.

Madame SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe, expose le principe du Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au Contrat de prestations de services Missions de Services Public et Fourrière proposé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Colmar pour une redevance annuelle de 0,73 € TTC par habitant soit un montant de 1 073,83 €,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat
- Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017.

2. ONF : Etat d'Assiette 2018

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération. La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2018 concerne la parcelle 12a et 7a d'une surface de 2 hectares 21. Après délibération le Conseil Municipal approuve l'État d'Assiette 2018.

3. Demande de subvention

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de l'association sportive du Collège Victor Schoelcher d'Ensisheim d'une subvention de 3,05 € par licencié, montant équivalent à celui versé par le Conseil Général, concernant 15 enfants domiciliés à Meyenheim, soit une subvention totale de 45,75 €.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour un voyage scolaire de parents dont l'enfant est scolarisé au lycée Deck à GUEBWILLER.

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis défavorable, et décide de limiter les subventions pour voyages scolaires aux élèves des classes élémentaires et aux collégiens.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande du collège Champagnat d'Issenheim d'une subvention pour alléger le coût d'un voyage scolaire concernant un enfant domicilié dans la commune et décide d'allouer la somme de 20 €. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

4. Remplacement du parquet de la salle polyvalente : attribution des marchés

Mme Nathalie SCHILDKNECHT et M. Roger SCHARTNER, adjoints, soumettent au Conseil Municipal l'analyse des offres déposées suite à l'appel d'offres passé en la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 1 voix contre d'attribuer les marchés comme suit et d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux :

Lots Entreprises retenues	Montant € HT des marchés après ouvertures des plis
Lot n°1 : Dépose du parquet existant y compris 2 couches isolantes (polystyrène et polyane), plinthes et mise en décharge agréée – surface 835 m ² Entreprise SAS KARAMEMIS à WITTENHEIM	3 340,00 €
Lot n°2 : Fourniture et pose d'un parquet bois massif (chêne) à usage bâtiment et sportif (norme EN 14904) + plinthes. Ouvrage fini 50 mm maximum. Traçage jeux. Entreprise SINGER de GRIESBACH AU VAL	80 193,35 €
TOTAL	83 538,35 €

Les travaux débuteront début juillet pour une durée prévisionnelle de six semaines. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017

5. Bilan 2016 de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2016 de la salle polyvalente.

Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Dont dépenses d'amortissement	Investissement
2012	41 240,01 €	37 548,93 €	13 046,79 €	24 358,73 €
2013	45 844,85 €	40 890,05 €	9 320,88 €	13 755,50 €
2014	44 695,59 €	47 902,41 €	14 846,39 €	9 362,20 €
2015	43 583,23 €	48 042,88 €	16 124,99 €	11 997,35 €
2016	44 968,26 €	45 515,10 €	18 175,35 €	24 335,98 €

Investissements 2016 :

- fenêtres et portes fenêtres	9 926,77 €
- travaux électriques (sirène + div.)	936,66 €
- tables et chaises	10 734,50 €
- travaux chauffage	1 328,00 €
- défibrillateur	1 410,00 €

Madame le Maire remercie les adjoints pour leur investissement permettant le bon fonctionnement de la salle polyvalente.

6. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de

l'assainissement de l'exercice 2016, présenté par M. FURLING Armand Adjoint.

7. Agrément de partenaires de chasse

Monsieur Jean-Luc BOSSERT, président de l'association de chasse des Vieux Brocards, locataire du lot de chasse N° 1 nous informe que Monsieur Jan SCHNEEBERGER, partenaire de chasse, a démissionné pour raisons professionnelles, démission entérinée par l'Assemblée Générale de l'Association. Le Conseil Municipal en prend acte.

Par ailleurs, une demande d'agrément de partenaires a été transmise pour les personnes suivantes :

- Monsieur LATHOU Augustin, demeurant 87 route de Rouffach 68000 COLMAR,
- Monsieur HALDI Bruno, demeurant Pilatusstrasse 23 à DIERIKON (Suisse).

Après délibération le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'agrément des partenaires de chasse.

8. Plan local d'urbanisme de la commune de Gundolsheim

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal de la Commune de Gundolsheim en date du 11 avril 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

9. Convention d'occupation de la maison forestière d'Hirtzfelden

La maison forestière sise 3, rue de l'Ecole, appartenant à la commune de Hirtzfelden, est mise à disposition de l'ONF pour y loger son représentant forestier. Monsieur François PETIT prendra sa retraite fin juillet, et de ce fait, libérera ce bien qu'il occupe actuellement en tant que locataire.

Il convient d'établir une nouvelle convention d'occupation pour définir les modalités du contrat entre la commune d'Hirtzfelden, l'ONF et les communes du triage d'Hirtzfelden. La participation aux frais de location de la maison forestière est fixée à 0,60 € par mois et par hectare boisé soit pour la commune de Meyenheim un montant annuel de 848,09 € auquel se rajoutent deux stères de bois de chauffage (bois de service dont bénéficie le garde forestier).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation de la maison forestière.

10. Ecole

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu un entretien téléphonique lundi après-midi avec Madame VERPILLAT, Inspectrice d'académie de la circonscription de Guebwiller l'informant d'une probable fermeture de classe pour la rentrée du mois de septembre 2017.

A ce jour l'effectif pour la rentrée du mois de septembre 2017 est de 98 + (2 ?) enfants contre 103 à la rentrée 2016.

Consternés par cette décision arbitraire sans concertation un courrier, co-signé par les Maires des 2 communes du RPI, a été adressé à Mme MAIRE Inspectrice d'académie à COLMAR.

Les demandes de rendez-vous par téléphone et par mail sont restées sans réponse malgré de nombreuses relances.

Les représentants des parents d'élèves ont été informés par courrier.

Le Conseil Municipal reste mobilisé contre cette éventuelle fermeture dans l'attente de la confirmation de la décision.

11. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- permis de construire pour la construction d'une maison individuelle et d'une piscine sises 1 chemin de la Thur déposé par M. ISSENLOR David ;
- permis de construire pour la construction d'un garage et d'un auvent sis 3 Impasse des fleurs déposé par M. Patrick FELLINE ;
- permis de construire pour la construction d'un garage sis 11 rue Saint Michel déposé par M. et Mme BIEHLER Pascal.

12. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant :

- les parcelles n°316/6 et 319/8 section 29 sises 34 rue de la corvée d'une superficie totale de 2 ares 48,
- la parcelle n°221/85 section 38 sise rue des gravières d'une superficie de 7 ares 21,
- la parcelle n°194/17 section 28 sise 12A rue de Réguisheim d'une superficie de 5 ares 99

13. Divers

Madame le Maire soumet le devis de l'entreprise OMC MORGAN pour l'achat de 10 tables et 200 coques de chaises destinées à la salle polyvalente. Le montant est de 11 397,48 € TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017. Le règlement de la salle polyvalente sera remis à jour.

Monsieur Armand FURLING a évoqué les aménagements envisagés par le Syndicat d'adduction d'eau EBE pour connecter la conduite d'arrivée de Guebwiller à la conduite de distribution de la cuve haute du château d'eau d'Ungersheim dans le but de pallier au risque de pénurie d'eau de la vallée de Guebwiller.



Le clin d'œil alsacien

D'brave litt sin net numme en de kerich, awer auj em feld.
Les braves gens ne sont pas qu'à l'église, mais aussi aux champs.



Communauté de Communes du
Centre Haut-Rhin
Au cours de la séance du Conseil de
Communauté en date



Ba ba

Victoire du FC

L'équipe 1 du FCM est première du groupe B de la division 1A après une belle victoire 3-1 face à l'A.S. Pfaffenheim et peut espérer remporter le championnat du Haut Rhin et même d'Alsace.



L'équipe jouera en promotion l'année prochaine.



Inauguration gaz
Arrivée de la fibre
Parquet salle po
Sacs de tri c'est écrit dessus
Fermeture mairie
Fermeture d'une classe

Calendrier des manifestations